

Tout ce qui tend à affaiblir ou à détruire les liens qui nous rattachent à la métropole constitue, à mon sens, un acte de haute trahison envers notre pays ; car cela implique pour nous une "diminutio capitis", c'est-à-dire, un amoindrissement aux yeux du monde.

Le Canada, abandonné à lui-même, et privé de la protection de la Grande-Bretagne, serait exposé à être annexé à ses voisins ou à leur être vendu par son souverain.

Il faut parler clairement : pensez-vous un seul instant que l'Angleterre ne recevant rien du Canada, pas même son appui moral ni sa coopération à la défense de l'empire, tenterait le moindre effort pour le protéger contre une invasion des Etats-Unis ou d'une autre puissance étrangère ?

Je tiens pour admis, en ce moment, que l'Angleterre ne voudrait pas user de coercition envers le Canada, sa colonie.

Mais je le répète, l'Angleterre peut user de coercition sous forme d'impôts, de menaces, de vente ou d'échange de territoire comme dans l'affaire de l'échange d'Héligoland pour les îles Samoa, et l'acquéreur de notre territoire aurait une tâche facile pour en prendre possession.

Car si ceux qui s'opposent à ce que le Parlement s'occupe de la défense du pays réussissaient à convaincre le peuple de la légitimité de leurs opinions insensées, le Canada demeurerait sans protection tant sur mer que sur terre et il serait exposé à être conquis par l'envahisseur venant du pays limitrophe.

De quelle utilité sont les paroles contre la balle du soldat ou le bâton du constable ?

Je prie quelques-uns de mes amis de Québec de se souvenir des jours de 1837, quand les discours, les articles de journaux et les correspondances de ceux qui avaient poussé le pays à prendre les armes et qui se cachaient à l'étranger, furent impuissants à empêcher mes compatriotes de mourir sur les champs de bataille ou sur l'échafaud.

Si nous étions annexés

Monsieur l'Orateur, je n'aime pas à parler des événements terribles qui pourraient se produire si l'opinion de ceux qui, dans ma province, désirent que le Canada reste sans défense, venait à prévaloir. Supposez que l'Angleterre, pour nous punir, se désintéresse du Canada. Prenez le cas de l'annexion, par exemple. Qu'en résulterait-il pour notre foi, pour nos lois et pour notre langue ? A-t-on pensé à une possibilité semblable ?

Les garanties du traité de 1763 n'existeraient plus en ce qui concerne l'usage de notre langue, la jouissance de nos lois civiles ou en ce qui con-